



VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉCISION N° 2024-034

Objet : Ré-adhésion de la Commune de Vélizy-Villacoublay à l'association des archivistes français (AAF)

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2015-05-27/21 en date du 27 mai 2015 portant décision d'adhérer à l'association des archivistes français (AAF),

CONSIDÉRANT que les buts définis par l'association des archivistes français sont de nature à aider et promouvoir le métier d'archiviste et de sensibiliser le grand public à l'importance citoyenne des archives publiques en France,

CONSIDÉRANT le souhait de la Commune de bénéficier de l'expertise du réseau de professionnels de la section des archivistes communaux, intercommunaux et itinérants au sein de l'association des archivistes français

DÉCIDE

Article 1 : d'adhérer pour l'année 2024 à l'association des archivistes français (AAF) dans la catégorie 1 : cotisation membre adhérent pour un mandataire.

Article 2 : le coût de la cotisation de membre adhérent catégorie 1 soit 105 euros sera imputé sur le budget 2024, nature 6281.020.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 15/01/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240115-DEC_2024_034-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2024

Acte affiché du 24/01/2024 au 25/03/2024

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr